

Vos coordonnées

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Nouvelle adhésion Réadhésion

Date de naissance :

Votre adresse postale

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Tél. : Portable :

Académie d'Orléans-Tours

Adresse e-mail pour recevoir votre attestation fiscale et des informations syndicales :

.....

Avec votre adhésion, vous recevez au format papier notre *Mémento*.

Souhaitez-vous recevoir notre journal *Convergences* par :

envoi postal ou par envoi électronique .

Souhaitez-vous recevoir la revue de la FSU *Pour* par :

envoi postal ou par envoi électronique .

Votre affectation

Académie de

Établissement d'affectation :

N° UAI :

(Unité Administrative Immatriculée ancien RNE)

Service :

Site :

Tél. professionnel :

Votre cotisation

Votre statut

Environnement professionnel : EPLE Services
 Supérieur Culture Jeunesse et sports
 Réseaux (CNED, CROUS, ONISEP, CANOPÉ, GRETA, etc.)

Retraité-e : Oui Non

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
AENES	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BIB	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ITRF	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contractuel: le CDI ou CDD de plus de 10 mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contractuel: le CDD	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Corps : Grade :

Quotité de travail :%

Position d'activité :

(disponibilité, congé parental, congé de formation...)

Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66 % de leur montant ou à un crédit d'impôt en cas de non imposition.

Aide au calcul de votre cotisation

- Ajoutez à vos points d'indice majoré vos points NBI (le cas échéant)
 - Appliquez à ce total le coefficient suivant :
 - > indice inférieur ou égal à 400 : 0,29 € par point d'indice
 - > de l'indice 401 à 500 : 0,33 € par point d'indice
 - > de l'indice 501 à 600 : 0,35 € par point d'indice
 - > à partir de l'indice 601 : 0,37 € par point d'indice
 - CAS PARTICULIERS :
 - > CDD inférieur à 10 mois : 30 €
 - > CDD de 10 mois et plus :
 - indice inférieur ou égal à 400 : 0,23 € par point d'indice
 - de l'indice 401 à 600 : 0,26 € par point d'indice
 - à partir de l'indice 601 : 0,29 € par point d'indice
 - > Congé parental : 30 €
 - > Disponibilité : 30 €
 - > Temps partiel : en proportion de la quotité de travail
 - > Demi-traitement pour raison de santé (CMO/CLM/CLD) : au prorata
 - > Retraité-es (selon la pension brute mensuelle) :
 - moins de 1 100 € : 25 €
 - de 1 100 € à 1 250 € : 3 %
 - de 1 251 € à 1 500 € : 3,5 %
 - de 1 501 € à 2 000 € : 4 %
 - de 2 001 € à 2 500 € : 4,5 %
 - supérieur à 2 500 € : 5 %
- (comprend l'adhésion à la Fédération générale des Retraités, FGR et l'abonnement au *Courrier du retraité*)

Votre calcul

(reportez-vous aux informations ci-dessus)

(..... +) = x x = €

Indice

1

NBI

Total
Indice + NBI

Coefficient

Veuillez vous référer au 2 et 3 de la rubrique « Aide au calcul de votre cotisation » ci-dessus

quotité de travail
(ex. : x 0,8 pour 80 %)

à reporter en
page 2

Le règlement

Trois possibilités vous sont offertes pour le paiement de votre adhésion. Merci de cocher l'une des cases ci-dessous.

> par chèque

1, 2 ou 3 chèque(s), daté(s) du jour de l'adhésion et encaissé(s) mensuellement, à l'ordre du SNASUB-FSU, à envoyer avec ce bulletin d'adhésion à votre Trésorerie académique.

Christine LEDYS, Trésorière

10 rue Molière
45000 ORLÉANS

Ce bulletin d'adhésion est à renvoyer à la section académique du SNASUB-FSU

Les coordonnées des trésoriers académiques sont consultables sur notre site internet : <https://snasub.fsu.fr> rubrique « Sections académiques » ou dans notre mensuel Convergences.

Règlement par chèque

Nombre de chèque(s) :

1 2 3

Montant de votre cotisation : €

> par prélèvement automatique

Mois de l'adhésion	Nombre de prélèvements
début septembre	10 prélèvements
début octobre	9 prélèvements
début novembre	8 prélèvements
début décembre	7 prélèvements
début janvier	6 prélèvements
début février	5 prélèvements
début mars	4 prélèvements
début avril	3 prélèvements
début mai	2 prélèvements
début juin	1 prélèvement

Les prélèvements sont effectués entre le 25 et le 1^{er} du mois suivant.

Ce choix vous permet de fractionner jusqu'à 10 prélèvements le paiement de votre cotisation. Le prélèvement sera ensuite reconduit automatiquement sur 10 mois les années suivantes.

Attention, c'est l'enregistrement de votre adhésion par le SNASUB-FSU qui déclenchera le premier prélèvement.

Lors de la reconduction de l'adhésion, le prélèvement de la cotisation sera automatiquement fractionné sur 10 mois.

Chaque année scolaire et universitaire, tous les prélèvements se terminent au mois de juin.

Vous serez averti-e de la reconduction par courrier à chaque rentrée scolaire. Vous pourrez alors apporter les corrections nécessaires à votre situation (indice, quotité de travail...), choisir un autre mode de règlement ou décider de ne pas réadhérer.

Formulaire de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNASUB à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNASUB. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

> autre moyen de paiement, précisez :

Prélèvement automatique SEPA

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif Paiement ponctuel/unique

Vos nom et prénom :

Votre adresse :

.....

.....

Vos coordonnées bancaires

Code international d'identification de votre banque – BIC

À envoyer **accompagné d'un RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** avec votre bulletin d'adhésion ou de réadhésion à votre Trésorerie académique

Pour le compte de :
SNASUB-FSU
22 rue Malmaison
93170 BAGNOLET
Référence : cotisation SNASUB

Mandat de prélèvement



Référence unique du mandat (sera complété par le SNASUB)
Identifiant créancier SEPA : FR59 ZZZ59 5401

Signé à :

Le :

Agrafer le RIB ou les chèques ici